









# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2021/0211(COD) En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE Modification Directive 2003/87/EC <a href="#">2001/0245(COD)</a> Modification Règlement 2015/757 <a href="#">2013/0224(COD)</a> Modification Décision 2015/1814 <a href="#">2014/0011(COD)</a>	
Sujet 3.20.03 Transport maritime de personnes et fret 3.60.08 Efficacité énergétique 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	
Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2021</a> <a href="#">Déclaration commune 2022</a>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	 <a href="#">LIESE Peter</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	17/09/2021
		 <a href="#">CHAHIM Mohammed</a>  <a href="#">WIESNER Emma</a>  <a href="#">BLOSS Michael</a>  <a href="#">LANCINI Danilo Oscar</a>  <a href="#">VONDRA Alexandr</a>  <a href="#">MODIG Silvia</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE <a href="#">Développement</a>		14/12/2021
		NI <a href="#">COMÍN I OLIVERES Antoni</a>	
	BUDG <a href="#">Budgets</a> (Commission associée)		25/11/2021
		 <a href="#">FERNANDES José Manuel</a>	25/11/2021

ITRE [Industrie, recherche et énergie](#)  
(Commission associée)

07/10/2021

TRAN [Transports et tourisme](#)

29/10/2021

Conseil de l'Union européenne  
Commission européenne

DG de la Commission


Commissaire

Comité économique et social  
européen[Action pour le climat](#)

TIMMERMANS Frans

Comité européen des régions

## Evénements clés

13/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/11/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
17/05/2022	Vote en commission, 1ère lecture		
24/05/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A9-0162/2022</a>	Résumé
07/06/2022	Débat en plénière		
08/06/2022	Décision du Parlement, 1ère lecture		
22/06/2022	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T9-0246/2022</a>	Résumé
22/06/2022	Dossier renvoyé à la commission compétente		

## Informations techniques

Référence de procédure	2021/0211(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2003/87/EC <a href="#">2001/0245(COD)</a> Modification Règlement 2015/757 <a href="#">2013/0224(COD)</a> Modification Décision 2015/1814 <a href="#">2014/0011(COD)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59-p4; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p1; Règlement du Parlement EP 57
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
Etape de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/06891

## Portail de documentation

Document de base législatif		<a href="#">COM(2021)0551</a>	14/07/2021	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2021)0551</a>	14/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure		<a href="#">SWD(2021)0557</a>	14/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure		<a href="#">SWD(2021)0601</a>	14/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure		<a href="#">SWD(2021)0602</a>	14/07/2021	EC	
Avis motivé	CZ_SENATE	<a href="#">PE700.508</a>	02/12/2021	NP	
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES3918/2021</a>	08/12/2021	ESC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE703.068</a>	24/01/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE703.069</a>	22/02/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE704.676</a>	24/02/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.647</a>	28/02/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.648</a>	01/03/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.795</a>	01/03/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.649</a>	02/03/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.792</a>	04/03/2022	EP	
Avis de la commission	DEVE	<a href="#">PE704.668</a>	28/03/2022	EP	
Avis de la commission	BUDG	<a href="#">PE700.653</a>	20/04/2022	EP	
Comité des régions: avis		<a href="#">CDR4546/2021</a>	28/04/2022	CofR	
Avis de la commission	ITRE	<a href="#">PE703.053</a>	05/05/2022	EP	
Avis de la commission	TRAN	<a href="#">PE704.649</a>	10/05/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A9-0162/2022</a>	24/05/2022	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T9-0246/2022</a>	22/06/2022	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Document de recherche

[Briefing](#)

27/01/2022

## Révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE

OBJECTIF : réviser le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'UE (SEQUE de l'UE), en lien avec les objectifs plus ambitieux de l'Union consistant à réduire les émissions nettes d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le pacte vert pour l'Europe a lancé une nouvelle stratégie de croissance qui vise à transformer l'UE en une société équitable et prospère, dotée d'une économie moderne, économe en ressources et compétitive. La «[loi européenne sur le climat](#)» a rendu juridiquement contraignant l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050.

La Commission présente un ensemble complet de propositions interdépendantes dans le cadre du paquet «Ajustement à l'objectif 55» de sorte à permettre à l'Union de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990. Ce paquet législatif est la composante la plus complète des efforts déployés pour mettre en œuvre le nouvel objectif climatique ambitieux de 2030 auquel tous les secteurs économiques et toutes les politiques devront contribuer.

Les secteurs actuellement couverts par le SEQUE de l'UE représentent environ 41% des émissions totales de l'UE. Leur contribution est donc essentielle pour atteindre l'objectif global. La Commission indique toutefois que, si la législation actuelle relative au SEQUE reste inchangée, les secteurs actuellement couverts par le SEQUE de l'UE atteindraient des réductions d'émissions de -51% en 2030 par rapport à 2005.

La réforme proposée devrait permettre d'augmenter la contribution environnementale du SEQUE de l'UE. Parallèlement à la mise en conformité du SEQUE de l'UE avec l'objectif global d'au moins -55% par rapport à 1990, l'ambition climatique accrue de l'UE devrait également se refléter dans la contribution des secteurs actuellement en dehors du SEQUE de l'UE aux efforts de l'UE en matière de climat.

CONTENU : la proposition de modification de la directive 2003/87/CE vise à réviser et à renforcer le SEQUE de l'UE dans son champ d'application actuel, en lien avec les objectifs plus ambitieux de l'Union.

Les principaux éléments de la proposition sont les suivants :

#### Contribution des secteurs couverts par le SEQUE de l'UE

La Commission propose une réduction des émissions des secteurs actuels du SEQUE de l'UE (ainsi qu'une extension de celui-ci au secteur maritime), de 61% à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2005 (alors que la contribution actuelle du système à l'objectif de l'UE en matière de climat est de -43%). Pour atteindre cet objectif, la Commission propose une accélération, à 4,2%, de la réduction annuelle des émissions (au lieu des 2,2% par an prévus dans le cadre du système actuel), après une réduction ponctuelle du plafond global d'émissions de 117 millions de quotas («changement de base»).

#### Construction et transports

Afin d'atteindre une réduction significative des émissions dans la construction et le transport routier, la Commission propose un nouveau système d'échange de quotas d'émission à l'échelle de l'UE, qui fixerait un prix pour les émissions de ces secteurs. Ce nouveau système distinct s'appuierait également sur le principe du plafonnement et de l'échange afin de réduire les émissions de la manière la plus efficace possible sur le plan des coûts.

Le nouveau système serait conçu pour débiter de manière ordonnée et efficace à partir de l'année 2026. Une certaine quantité de quotas serait concentrée en début de période. Une réserve de stabilité du marché serait également utilisée pour ces nouveaux secteurs. Un mécanisme spécifique est en outre proposé pour maîtriser les hausses excessives du prix du carbone.

#### Transports maritime

La Commission propose d'étendre le champ d'application du SEQUE de l'UE existant aux émissions du transport maritime à partir de 2023 afin de couvrir les émissions de CO<sub>2</sub> des grands navires (tonnage brut supérieur à 5000), quel que soit leur pavillon.

L'extension porterait i) sur toutes les émissions des navires faisant escale dans un port de l'UE pour des voyages au sein de l'UE (intra-UE); ii) sur 50 % des émissions provenant de voyages commençant ou se terminant en dehors de l'UE (voyages extra-UE), et iii) sur les émissions qui surviennent lorsque les navires se trouvent à quai dans les ports de l'UE.

Concrètement, les compagnies maritimes devraient acheter et restituer des quotas d'émission du SEQUE pour chaque tonne d'émissions de CO<sub>2</sub> reportée. Elles seraient soumises à une autorité de gestion d'un État membre qui veillerait à la conformité en appliquant les mêmes règles que pour les autres secteurs relevant du SEQUE.

Il est proposé que le SEQUE soit progressivement étendu au secteur maritime entre 2023 et 2025. Ainsi, les compagnies maritimes seraient tenues de restituer les quotas selon le calendrier suivant: i) 20% des émissions vérifiées déclarées pour 2023 ; ii) 45% des émissions vérifiées déclarées pour 2024; iii) 70% des émissions vérifiées déclarées pour 2025; 100% des émissions vérifiées déclarées pour 2026 et chaque année suivante.

La proposition prévoit des dispositions relatives aux sanctions. Les navires pourraient également se voir refuser l'entrée dans les ports de l'UE si la compagnie maritime responsable n'a pas restitué les quotas nécessaires pendant deux années consécutives ou plus. Une clause de rapport et de révision est proposée afin de contrôler la mise en œuvre des règles applicables au secteur maritime et de tenir compte des développements pertinents au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI).

#### Fonds de modernisation et d'innovation

Afin de remédier aux effets distributifs et sociaux des échanges de quotas d'émission, la Commission propose d'augmenter la taille du Fonds pour la modernisation de 2,5% de quotas par rapport à la quantité totale pour financer la transition énergétique des États membres dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 65% de la moyenne de l'Union en 2016-2018.

Le champ d'application du Fonds pour l'innovation serait également étendu afin de soutenir l'innovation dans les technologies et les processus à faible intensité de carbone qui concernent la consommation de carburants dans les secteurs du bâtiment et du transport routier. En outre, le Fonds devrait soutenir les investissements visant à décarboner le secteur du transport maritime, y compris les investissements dans les carburants alternatifs durables ainsi que dans les technologies de propulsion à émission nulle telles que les technologies éoliennes.

#### Réserve de stabilité du marché

La Commission a révisé la réserve de stabilité du marché et propose de la renforcer, afin de lui permettre d'absorber plus rapidement l'excédent historique de quotas et d'assurer la stabilité du marché, notamment en maintenant le taux annuel d'alimentation en quotas, qui est actuellement plus élevé.

# Révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE

---

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté le rapport de Peter LIESE (PPE, DE) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union, la décision (UE) 2015/1814 concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et le règlement (UE) 2015/757.

La proposition vise à réviser le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'UE (SEQE de l'UE), en lien avec les objectifs plus ambitieux de l'Union consistant à réduire les émissions nettes d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Accélérer la décarbonation de l'industrie grâce au SEQE

Les députés souhaitent augmenter sensiblement le niveau d'ambition par rapport à la proposition de la Commission.

La Commission européenne propose une réduction des émissions des secteurs actuels du SEQE de l'UE (ainsi qu'une extension de celui-ci au secteur maritime), de 61% à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Pour atteindre cet objectif, la Commission propose une accélération, à 4,2%, de la réduction annuelle des émissions à partir de l'année suivant l'entrée en vigueur de la directive modifiée. Les députés souhaitent que par la suite et jusqu'à 2030, le facteur de réduction augmente chaque année de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Incinération des déchets municipaux

Les députés proposent qu'à partir du 1er janvier 2026, les dispositions de la directive s'appliquent aux autorisations de démettre des gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'allocation et à la délivrance de quotas pour les installations d'incinération des déchets municipaux. À partir du 1er janvier 2026, la quantité de quotas pour l'ensemble de l'Union serait augmentée pour tenir compte de l'inclusion des installations d'incinération des déchets municipaux dans le SEQE de l'UE.

Extension du SEQE au transport maritime

L'allocation de quotas et les exigences en matière de restitution en ce qui concerne les activités de transport maritime s'appliqueraient pour 100% des émissions des navires effectuant des voyages intra-européens et s'appliqueraient pour 50% des émissions des voyages extra-européens de et vers l'UE à partir de 2024 jusqu'à la fin de 2026. À partir de 2027, les émissions de tous les voyages devraient être couvertes à 100% avec des dérogations possibles pour les pays non membres de l'UE où la couverture pourrait être réduite à 50% sous certaines conditions. Les députés souhaitent également que les émissions de GES autres que le CO<sub>2</sub> soient incluses, comme le méthane et les oxydes d'azote.

75 % des revenus générés par la mise aux enchères des quotas maritimes seraient versés dans un fonds océanique pour soutenir la transition vers un secteur maritime européen efficace sur le plan énergétique et résilient au changement climatique.

Système de bonus-malus

Pour encourager les plus performants et l'innovation, les députés veulent introduire un système de bonus-malus à partir de 2025 afin que les installations les plus efficaces d'un secteur obtiennent des quotas gratuits supplémentaires. Il conviendrait d'accorder une prime supplémentaire aux installations qui non seulement fonctionnent au niveau de référence mais affichent de meilleurs résultats que la moyenne des 10% les plus performants dans une classe de produits donnée. Les quotas gratuits seraient réduits (malus) si les entreprises ne fournissent pas de plans de décarbonation.

Suppression progressive des quotas à titre gratuit et disparition des quotas gratuits d'ici à 2030

Les quotas gratuits du SEQE devraient être progressivement supprimés à partir de 2025 et disparaître d'ici 2030, date à laquelle le Parlement souhaite que le mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone (MACF) soit pleinement opérationnel. Les quotas gratuits devraient être réduits à 90% en 2025, 80% en 2026, 70% en 2027, 50% en 2028, 25% en 2029 et 0% en 2030.

Un nouveau SEQE II pour les bâtiments commerciaux et les transports

Un nouveau système d'échange de quotas d'émission distinct pour la distribution de carburants destinés aux transports routiers commerciaux et aux bâtiments sera mis en place le 1er janvier 2025.

Pour éviter que les citoyens n'aient à supporter des coûts énergétiques supplémentaires, les bâtiments résidentiels et les transports routiers privés ne devraient pas être inclus dans le nouveau SEQE avant 2029 et seulement sous réserve d'une évaluation approfondie par la Commission, suivie d'une nouvelle proposition législative à approuver par le Conseil et le Parlement.

Les députés proposent également d'insérer un plafond de prix de 50 EUR de sorte que si le prix moyen des quotas dans le SEQE II dépasse ce plafond avant le 1er janvier 2030, 10 millions de quotas devraient être libérés de la réserve de stabilité du marché.

Les recettes de la mise aux enchères de 150 millions de quotas dans le cadre du SEQE II seraient mises à la disposition du Fonds social pour le climat afin de relever les défis auxquels sont confrontées les familles à faibles revenus.

Utilisation des recettes du SEQE et soutien aux nouvelles technologies

Le rapport précise qu'une part bien définie des recettes de la mise aux enchères générées dans le cadre du SEQE réformé et étendu devrait être utilisée en tant que ressource propre pour financer le budget de l'Union en tant que recette générale. Les recettes générées par le SEQE de l'UE renforcé, que les États membres (à l'exception de la part attribuée au budget de l'Union), conservent, devraient être utilisées aux fins de la transition climatique.

Le champ d'application du Fonds d'investissement climatique serait étendu pour soutenir l'installation de technologies existantes dans des procédés industriels qui présentent un important potentiel d'économie de GES, mais qui ne sont pas prêts pour le marché, ainsi que

Innovation dans les technologies et procédés à faible intensité de carbone pertinents pour la consommation de combustibles dans les secteurs du bâtiment et du transport routier, y compris les transports en commun. Le Fonds d'investissement climatique ne devrait pas soutenir les activités liées à l'énergie nucléaire.

Le soutien accordé au titre du Fonds pour la modernisation serait octroyé uniquement aux États membres qui ont adopté des objectifs juridiquement contraignants en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard, ainsi que des mesures pour l'élimination progressive de tous les combustibles fossiles selon un calendrier bien défini. L'accès au Fonds pour la modernisation serait subordonné au respect de l'état de droit.

## Révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE

---

Le Parlement européen a adopté par 439 voix pour, 157 contre et 32 abstentions, des amendements à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union, la décision (UE) 2015/1814 concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et le règlement (UE) 2015/757.

La question a été renvoyée à la commission compétente, pour négociations interinstitutionnelles.

La proposition vise à réviser le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'UE (SEQUE de l'UE), en lien avec les objectifs plus ambitieux de l'Union consistant à réduire les émissions nettes d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Les principaux amendements adoptés en plénière sont les suivants :

### Contribution des secteurs couverts par le SEQUE de l'UE

Le Parlement propose une réduction des émissions des secteurs actuels du SEQUE de l'UE de 63% (au lieu de 61%) à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Pour atteindre cet objectif, les députés proposent une augmentation de la réduction annuelle des quotas à 4,4% jusqu'à la fin de 2025, puis à 4,5% à partir de 2026 et à 4,6% à partir de 2029.

### Disparition des quotas gratuits pour les secteurs du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) d'ici 2032

Les quotas gratuits dans les secteurs du SEQUE couverts par le MACF devraient être progressivement supprimés à partir de 2027 et disparaître en 2032, date à laquelle le Parlement souhaite que le mécanisme soit pleinement mis en œuvre. Les quotas gratuits devraient être réduits à 93% en 2027, 84% en 2028, 69% en 2029, 50% en 2030, 25% en 2031 et 0% en 2032.

### Installations d'incinération des déchets municipaux

À partir du 1er janvier 2026, les dispositions de la directive SEQUE s'appliqueraient aux autorisations d'émettre des gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'allocation et à la délivrance de quotas pour les installations d'incinération des déchets municipaux. À partir de cette date, la quantité de quotas pour l'ensemble de l'Union serait augmentée pour tenir compte de l'inclusion des installations d'incinération des déchets municipaux dans le SEQUE de l'UE.

La Commission devrait présenter, au plus tard le 31 décembre 2024, un rapport dans lequel elle examine les incidences éventuelles de l'inclusion des installations d'incinération des déchets municipaux dans le SEQUE de l'UE sur la déviation des déchets vers les décharges dans l'Union et sur les exportations de déchets vers des pays tiers. Le rapport devrait également évaluer la possibilité d'inclure dans le SEQUE de l'UE d'autres procédés de gestion des déchets, et notamment les décharges, qui créent des émissions de méthane et d'oxydes d'azote dans l'Union. Le cas échéant, la Commission accompagnerait ce rapport d'une proposition législative.

### Extension du SEQUE au transport maritime

L'allocation de quotas et les exigences en matière de restitution en ce qui concerne les activités de transport maritime s'appliqueraient pour 100% des émissions des navires effectuant des voyages intra-européens et s'appliqueraient pour 50% des émissions des voyages extra-européens de et vers l'UE à partir de 2024 jusqu'à la fin de 2026. À partir de 2027, les émissions de tous les voyages devraient être couvertes à 100% avec des dérogations possibles pour les pays non membres de l'UE où la couverture pourrait être réduite à 50% sous certaines conditions, lorsque par exemple un pays tiers a mis en place un mécanisme de tarification du carbone au moins équivalent à celui du SEQUE de l'UE pour plafonner et réduire ses émissions.

Les députés souhaitent également que les émissions de GES autres que le CO<sub>2</sub> soient incluses, comme le méthane et les oxydes d'azote.

À partir du 1er janvier 2024 et chaque année par la suite, les compagnies maritimes seraient tenues de restituer des quotas correspondant 100% des émissions vérifiées déclarées pour chacune de ces années.

### Fonds pour les océans

Un Fonds pour les océans devrait être établi à partir des recettes tirées de la mise aux enchères des quotas pour les activités de transport maritime relevant du SEQUE de l'UE afin d'améliorer l'efficacité énergétique des navires, de soutenir les investissements visant à faciliter la décarbonation du transport maritime, y compris en ce qui concerne le transport maritime à courte distance et les ports, et d'assurer la formation et le recyclage de la main-d'œuvre. 75 % des revenus générés par la mise aux enchères des quotas maritimes devraient être versés dans le fonds pour les océans. En outre, les recettes générées par les sanctions infligées au titre du règlement [FuelEU Maritime] devraient venir alimenter le Fonds pour les océans en tant que recettes affectées externes.

15 % des recettes du Fonds pour les océans seraient utilisées pour contribuer à protéger, rétablir et mieux gérer les écosystèmes marins touchés par le réchauffement climatique, tels que les zones marines protégées, et pour promouvoir une économie bleue durable et transversale, comme les énergies marines renouvelables.

### Nouveau SEQUE II pour les bâtiments commerciaux et les transports

Un nouveau système distinct d'échange de droits d'émission pour la distribution de carburants destinés aux transports routiers commerciaux et aux bâtiments serait mis en place le 1er janvier 2024.

Pour ne pas faire peser un poids économique trop lourd sur les citoyens, les dispositions de la directive s'appliqueraient à la mise à la

consommation de carburants utilisés pour la combustion dans le transport routier privé ainsi que pour le chauffage et le refroidissement privés des bâtiments résidentiels uniquement à partir du 1er janvier 2029, sous réserve d'une évaluation par la Commission, suivie d'une nouvelle proposition législative de révision ciblée.

150 millions de quotas provenant de l'échange de quotas de démission dans les secteurs du bâtiment et du transport routier devraient également être mis à la disposition du Fonds social pour le climat afin de soutenir des mesures sociales pour le climat.

#### Système de bonus-malus

Pour les installations concernées par l'obligation de effectuer un audit énergétique ou de mettre en œuvre un système certifié de gestion de l'énergie, l'allocation de quotas à titre gratuit ne serait accordée intégralement que si les recommandations du rapport d'audit ou du système certifié de gestion de l'énergie sont appliquées, dans la mesure où le délai d'amortissement des investissements correspondants ne dépasse pas huit ans et où le coût de ces investissements est proportionné.

Les exploitants des secteurs ou sous-secteurs pouvant bénéficier de l'allocation de quotas à titre gratuit devraient établir, au plus tard le 1er juillet 2025, un plan de décarbonation pour chacune de leurs installations pour les activités couvertes par la directive.

Ceux qui ne mettent pas en œuvre les recommandations formulées dans les audits énergétiques, ne certifient pas leurs systèmes énergétiques ou n'établissent pas de plan de décarbonation pour leurs installations, perdraient une partie, voire la totalité, de leurs quotas gratuits.

#### Fonds pour la modernisation et Fonds d'investissement climatique

Le soutien accordé au titre du Fonds pour la modernisation serait octroyé uniquement aux États membres qui ont adopté des objectifs juridiquement contraignants en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard, ainsi que des mesures pour l'élimination progressive de tous les combustibles fossiles selon un calendrier défini.

Il est proposé que 100 % des ressources financières provenant du Fonds pour la modernisation soient utilisées pour soutenir les investissements dans des domaines tels que: i) la production d'énergie au moyen de générateurs d'hydrogène; ii) la réduction de la consommation énergétique dans son ensemble grâce à la gestion de la demande et à l'efficacité énergétique, notamment dans les transports, les bâtiments, l'agriculture et la gestion des déchets; iii) le soutien aux ménages à faibles revenus, afin de lutter contre la précarité énergétique; iv) une transition juste dans les régions dépendantes du carbone des États membres bénéficiaires; v) les investissements dans le déploiement d'une infrastructure pour les carburants de substitution.

Le Parlement a également augmenté de manière significative la taille du Fonds d'innovation (qui serait renommé Fonds d'investissement climatique), qui soutient l'innovation dans les technologies qui contribuent de manière significative à la décarbonation des secteurs ETS.

Transparence				
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	12/10/2021	LKAB
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	24/11/2021	World Shipping Council
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	08/12/2021	WWF
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	11/01/2022	ACEA
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	11/01/2022	CEMBUREAU - The European Cement Association
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	13/01/2022	European Consumer Organisation (BEUC)
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	14/01/2022	Fortum Oyj
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	14/01/2022	FEPOR
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	17/01/2022	Scania AB (publ)
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	18/01/2022	EUROMETAUX
DALUNDE Jakop	Rapporteur(e)	TRAN	19/01/2022	Ecocem Materials Ltd

G.	fictif/fictive pour avis			
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e)	ITRE	21/01/2022	The Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	25/01/2022	EUROMETAUX
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	26/01/2022	H2 Green Steel
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e)	ITRE	26/01/2022	The European Commission, DG for Climate Action
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	28/01/2022	E3G
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	02/02/2022	Wärtsilä Corporation
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	02/02/2022	European Copper Institute
SKYTTEDAL Sara	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/02/2022	SSAB
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	08/02/2022	Hydrogen Europe
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e)	ITRE	09/02/2022	Permanent representation of Finland to the EU Traficom
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	10/02/2022	European University Institute
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/02/2022	Verband Kommunalen Unternehmen e.V.
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	14/02/2022	Union of Greek Shipowners (477510929511-08)
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e)	ITRE	14/02/2022	The Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	15/02/2022	Airlines for Europe
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	15/02/2022	Permanent representation of Finland to the EU The Ministry of Transport and Communications of Finland
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	16/02/2022	Klima Allianz Deutschland e.V.
DALUNDE Jakop	Rapporteur(e)	TRAN	16/02/2022	Itelyum



G.	fictif/fictive pour avis			
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	18/02/2022	European Heat Industry
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	18/02/2022	Spark Change aktiv
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	21/02/2022	Volvo Group Representation (EU Office)
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	24/02/2022	Vattenfall (12955024114-93)
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	25/02/2022	WSM Wirtschaftsverband Stahl- und Metallverarbeitung e.V.
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	01/03/2022	European Environmental Bureau Germanwatch Transport & Environment CAN Europe WWF EU
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	02/03/2022	INFRA ry
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	08/03/2022	The European Commission
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/03/2022	European Heat Pump Association
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/03/2022	BDI
WIESNER Emma	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	14/03/2022	Green Growth Partnership
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	16/03/2022	Community of European Railway and Infrastructure Companies
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	22/03/2022	Bosch MAHLE ZF Group
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	23/03/2022	Fridays for Future
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	23/03/2022	Council of European Energy Regulators
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	23/03/2022	EU Steel Industry
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	24/03/2022	Eurochambers
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	25/03/2022	Commerzbank AG
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	29/03/2022	DENEFF
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	29/03/2022	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	30/03/2022	Unternehmensverband Westfalen-Mitte Gebr. Grünewald GmbH & Co. KG WEPA

				Tilia BDI Verband DIE PAPIERINDUSTRIE
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	31/03/2022	RAC France Jacques Delors Institute
DALUNDE Jakop G.	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	04/04/2022	Transport and Environment (58744833263-19)
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	06/04/2022	Pulp & Paper Industry
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	08/04/2022	Transport & Environment
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/04/2022	Germanwatch
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/04/2022	PCM Energy GmbH
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	12/04/2022	Transport & Environment
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	12/04/2022	Verein Deutscher Zementwerke e.V.
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	13/04/2022	Haus & Grund Deutschland, e.V.
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	13/04/2022	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	14/04/2022	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	14/04/2022	PGE Polska Grupa Energetyczna SA
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	14/04/2022	German Association of Automotive Industry (VDA)
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/04/2022	Citizens' Climate Europe Bürgerlobby Klimaschutz
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	20/04/2022	Paikallisvoima ry
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	21/04/2022	Mobility for Prosperity in Europe
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	22/04/2022	Transport & Environment
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	26/04/2022	Potsdam Insitut für Klimafolgenforschung ACEA
WIESNER Emma	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/04/2022	Finska transportministern
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	27/04/2022	thyssenkrupp Steel Europe AG
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	27/04/2022	CAN Europe
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	29/04/2022	WV Stahl
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	29/04/2022	Cefic
PEKKARINEN	Rapporteur(e)	ITRE	03/05/2022	Finnish Energy -

Mauri	pour avis			Energiateollisuus ry
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	04/05/2022	Eurofer
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	06/05/2022	DENEFF
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	11/05/2022	WKÖ-Fachverband für die Stein- und keramische Industrie
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	11/05/2022	Association of Finnish Steel and Metal Producers
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	18/05/2022	Community of European Railway and Infrastructure Companies
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	18/05/2022	IRU
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	19/05/2022	Fertilizers Europe
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	23/05/2022	Association Française des Entreprises Privées / French Association of Large Companies BUSINESSEUROPE CLG Europe Carbon Market Watch Clean Air Task Force, Inc. Confederation of Norwegian Enterprise EUROMETAUX European Copper Institute FuelsEurope Germanwatch Glass for Europe HeidelbergCement AG Hydrogen Europe Intercontinental Exchange, Inc. Norwegian Confederation of Trade Unions RWE AG Rolls-Royce plc Verband Kommunalen Unternehmen e.V. Wirtschaftskammer Österreich Zero Waste Europe SAK Finnish Trade Unions Bundesverband Deutscher Omnibusunternehmen e.V. (bdo) Confederation of the Finnish Industries Cruise Lines International Association CLIA Federation of European Private Port Companies and Terminals FEPOR EUROFER BASF European Federation of Local and Regional Energy Companies CEDEC

				<p>Confederation of European Paper Industries CEPI</p> <p>Austrian Federal Economic Chamber Fortum</p> <p>European Industrial Gases Association, EIGA</p> <p>Climate Action Network (CAN) Europe</p> <p>WWF</p> <p>Confederation of European Waste-to-Energy Plants CEWEP</p> <p>Bundesverband der Deutschen Kalkindustrie e. V. (BVK)</p> <p>Iberdrola</p> <p>European Roundtable on Climate Change and Sustainable Transition (ERCST)</p> <p>European Chemical Industry Council CEFIC</p> <p>International Emissions Trading Association IETA</p> <p>Syctom</p> <p>H2 Green Steel</p>
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	24/05/2022	<p>Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland e. V.</p> <p>Verein Deutscher Zementwerke e.V.</p> <p>Bundesverband der Deutschen Entsorgung-, Wasser- und Rohstoffwirtschaft</p> <p>REMONDIS Sustainable Services GmbH</p>
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	10/06/2022	LUT University
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	Germanwatch
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	BBVA
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	Fridays for Future
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	<p>Carbon Market Watch</p> <p>Climate Action Network Europe</p> <p>Sandbag Climate Campaign</p>
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	20/06/2022	EUROFER
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	21/06/2022	Fridays for Future
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	29/06/2022	Finnish Energy - Energiategollisuus ry
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	06/07/2022	American Chamber of Commerce to the European Union
LIESE Peter	Rapporteur(e)	ENVI	06/07/2022	Bayer AG

ROS SEMPERE Marcos	Membre	08/02/2022	Oficemen
TORVALDS Nils	Membre	15/02/2022	Elinkeinoelämä EK
HAHN Henrike	Membre	24/05/2022	thyssenkrupp Steel Europe AG
KAMMEREVERT Petra	Membre	31/05/2022	thyssenkrupp Steel Europe AG
HAHN Henrike	Membre	31/05/2022	Wirtschaftsvereinigung Stahl
WÖLKEN Tiemo	Membre	21/06/2022	Arcelor Mittal Bremen